

# ETOILE DES SAISIES dimanche 29 mars 2026

## COURSE POPULAIRE DE SKI DE FOND

### REGLEMENT GENERAL

#### PRESENTATION

---

L'étoile des Saisies est une course populaire de ski de fond **ouverte à tous en style libre**. Elle est organisée par la SAEM Les Saisies Villages Tourisme le dimanche 29 mars 2026 aux Saisies.

Le Marathon de l'Etoile des Saisies est inscrit au Calendrier National des longues distances 2026 et au Marathon Ski Tour 2026, challenge national des courses populaires de longues distances (dernière étape).

#### DISTANCES ET CATÉGORIES

---

**Le 42 km (Marathon)** est ouvert aux concurrents à partir des catégories U20 sénior (année 2006/2007) et plus.

**Le 21 km (Semi-Marathon)** est ouvert à tout concurrent à partir des catégories U18 (année 2008/2009) et plus.

**Le 10km** est ouvert aux catégories U16 (année 2010/2011) et plus.

**Le 5km** est ouvert à la catégorie U15 (année 2011/2012).

**Le 3km** est ouvert à la catégorie U13 (année 2013/2014).

**Le 1.5km** est ouvert à la catégorie U11 (année 2015/2016).

Les parcours sont disponibles sur le site internet de l'organisation. Les parcours ne seront dévoilés que la semaine de la course en raison des conditions météorologiques.

*L'organisation pourra modifier parcours et distances selon les conditions d'enneigement et de sécurité.*

#### CONDITIONS DE PARTICIPATION

---

Le règlement des épreuves sera celui de la FFS, relatif aux courses de longues distances

**Les courses populaires de ski de fond sont des épreuves ouvertes aux :**

- Titulaires de la licence Carte Neige Compétiteur
- Titulaires de la licence Carte Neige Dirigeant
- Titulaires de la licence Carte Neige Loisir

**Les concurrents non affiliés FFS devront s'acquitter d'un « Ticket Course » F.F.S\* à l'exception des coureurs titulaires d'une licence de la Fédération Suisse ou Espagnole de ski.**

**Tout participant qui n'est pas détenteur d'une licence FFS compétiteur, doit fournir une attestation questionnaire de santé ou un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du ski ou du sport en compétition de moins de 6 mois.**

#### **QUESTIONNAIRE DE SANTE ET CERTIFICAT MEDICAL :**

**Les personnes majeures licenciés Loisir, Dirigeant, ou titulaire du titre de participation « Ticket course »** devront répondre à toutes les questions du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif majeur.

- Si elles répondent NON à toutes les questions du questionnaire de santé, elles doivent fournir aux organisateurs des compétitions FFS concernées **une attestation « questionnaire de santé »** (attestation à fournir pour chaque inscription aux courses).
- Si elles répondent OUI à une ou plusieurs questions, elles doivent fournir un **certificat médical de non-contre-indication à la pratique du ski ou du sport en compétition, datant de moins de 6 mois.**

**Les personnes mineures titulaires du titre de participation « Ticket course »** doivent répondre, conjointement avec les personnes exerçant l'autorité parentale, à toutes les questions du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

- Si elles répondent NON à toutes les questions du questionnaire de santé, elles doivent fournir aux organisateurs des compétitions FFS concernées **une attestation « questionnaire de santé »** (attestation à fournir pour chaque inscription aux courses éligibles au ticket course).
- Si elles répondent OUI à une ou plusieurs questions, elles doivent fournir un **certificat médical de non contre-indication à la pratique du ski ou du sport en compétition, datant de moins de 6 mois.**

#### **COUREURS ETRANGERS :**

Les coureurs étrangers doivent être titulaires d'un titre fédéral en cours de validité :

- Le « Ticket Course »
- La Licence Carte Neige pour tous les autres cas (Licence Carte Neige : Compétiteur « Jeune » ou « Adulte », Dirigeant ou Loisir selon le type d'épreuve)

#### **\* TICKET COURSE**

Le Ticket Course est un titre de participation aux compétitions FFS.

Il permet à des non-licenciés de s'initier à la compétition ou d'y participer occasionnellement.

Il est obligatoire pour obtenir l'homologation de la course et pour des questions de responsabilité.

Il est délivré le jour de l'inscription et est compris dans le tarif d'inscription.

**Les concurrents non titulaires d'une licence devront obligatoirement remplir le questionnaire de santé et/ou fournir un certificat médical de - 6 mois attestant leur aptitude à la pratique du ski de fond en compétition.**

**Les participants mineurs non licenciés devront obligatoirement fournir une autorisation parentale.**

#### **DROITS D'ENGAGEMENT ET TARIFS**

---

**Le montant des droits d'inscription donne droit aux prestations suivantes :**

- Un dossard
- Un classement chronométré
- Une assistance médicale, une piste sécurisée et damée
- Des ravitaillements sur le parcours selon les épreuves et à l'arrivée
- Un cadeau de bienvenue "participants"

	Licenciés (du 16/02 au 1/03)	NON Licenciés (du 16/02 au 1/03)	Licenciés (du 2/03 au 15/03)	NON Licenciés (du 2/03 au 15/03)	Licenciés (du 16/03 au 25/03)	NON Licenciés (du 16/03 au 26/03)
<b>42</b>	25	42	30	47	35	52
<b>21</b>	20	37	25	52	30	47
<b>10</b>	12	29	17	34	22	39
<b>5</b>	8	25	8	25	8	25
<b>3</b>	8	25	8	25	8	25
<b>1.5</b>	8	25	8	25	8	25

## INSCRIPTIONS

---

Les inscriptions se font uniquement en ligne **jusqu'au jeudi 26 mars 2026 à midi (12h00)**.

Les inscriptions pour le repas se font uniquement en ligne **jusqu'au lundi 23 mars 2026 à minuit (0h00)**. Dans la limite des places disponibles.

**INSCRIPTIONS EPREUVES ET REPAS  
UNIQUEMENT POSSIBLE SUR LE SITE INTERNET DES SAISIES**

[www.lessaisies.com](http://www.lessaisies.com)

Vous serez redirigés vers la plateforme Onpiste pour réaliser votre inscription

**PAS D'INSCRIPTION SUR PLACE LE JOUR DE L'EPREUVE**

### Attention pour les clubs et comités qui veulent inscrire leurs membres :

- Inscriptions courses sur WebFFS : **le paiement doit se faire sur place le jour J !**
- Inscriptions repas (en supplément) via une demande à cette adresse mail : [evenement@lessaisies.com](mailto:evenement@lessaisies.com)

## REMISE DES DOSSARDS

---

Salle multisports du Signal aux Saisies les :

- Samedi 28 mars de 17h à 19h
- Dimanche 29 mars à partir de 7h00

Les dossards doivent être rendus une fois la ligne d'arrivée franchie ou en cas d'abandon sur le parcours. Un dossard non rendu sera facturé 20€.

## ACCES AU STADE DE DÉPART

---

Dimanche 29 mars dès 8h30.

Un seul lieu de départ pour les grandes distances (21 km & 42 km), au niveau du chalet d'accès au domaine nordique (accès fléché depuis le parking du Signal).

Les départs des courses jeunes (1,5km, 3km, 5km et 10 km) se font sous Le Signal.

## HORAIRES DE DÉPART DES DIFFÉRENTES DISTANCES

---

Dimanche 31 mars 2024 :

9h00	42km*	Catégories Dames et Hommes
9h00	21km	Catégories Dames et Hommes
9h10	10 km	Catégories Dames et Hommes
11h35	5 km	Catégories Dames
11h45	5 km	Catégories Hommes
12h00	3km	Catégories Dames
12h15	3km	Catégories Hommes
12h30	1,5km	Catégories Dames
12h45	1,5km	Catégories Hommes

*\*Epreuve inscrite au Marathon Ski Tour FFS 2025/2026*

### LIGNES DE DÉPART :

Les lignes de départ sont fixées par l'organisation selon les points FFS et le classement Marathon Ski Tour.

## RAVITAILLEMENT

---

Merci de vous référer au plan des parcours pour connaître leur localisation :

- 5 ravitaillements sont installés le long du parcours sur le 42 km
- 3 ravitaillements sont installés le long du parcours sur le 21 km
- Pas de ravitaillement sur le parcours pour les autres courses

Un ravitaillement est offert à tous les participants dans la raquette d'arrivée.

Le jet de débris hors des zones de ravitaillement est formellement interdit. Il est demandé à chaque coureur de respecter les consignes et l'environnement sous peine de sanctions. L'organisateur pourra disqualifier un participant en cas de jet de débris hors zones de ravitaillement.

## CHRONOMETRAGE & BARRIÈRES HORAIRES

---

Le chronométrage est effectué par un **transpondeur fixé à la cheville**. Un coureur qui franchit la ligne sans son transpondeur ne sera pas classé.

**Tout transpondeur non rendu à l'arrivée sera facturé 60€.**

L'arrêt du chronométrage est fixé 4h00 après le départ pour toutes les catégories et toutes les distances.

Les résultats seront affichés en direct sur le site : <https://altichrono.fr/>

**Barrières Horaires :**

Pour le 42km : Les concurrents qui arriveront après 11h00 au 21<sup>e</sup> km seront invités à rejoindre directement la zone d'arrivée.

Pour le 21km et les courses enfants : Pas de barrières horaires

Ceux qui abandonnent en milieu de parcours ne pourront pas être classés sur le 21 km.

Tout abandon doit être signalé à l'organisation. Le coureur devra rendre son dossard et sa puce.

En l'absence d'information sur un abandon, le participant devra prendre en charge les moyens mis en œuvre pour sa recherche.

## PROTOCOLE / REMISE DES PRIX

---

Remise des prix à partir de 13h15 dans la salle du Signal dans l'ordre suivant : 42km, 21km, 10km, 5km, 3km et 1,5km.

Seront récompensés sur le 42km & le 21km

*Récompenses par catégorie (non cumulables avec les récompenses du scratch)*

42 km	21 km
3 premiers hommes et 3 premières Femmes au scratch	3 premiers hommes et 3 premières Femmes au scratch
1 <sup>er</sup> Seniors/M1 Homme et Dame	1 <sup>er</sup> U18 Homme et Dame
1 <sup>er</sup> M2/M3 Homme et Dame	1 <sup>er</sup> U20 Homme et Dame
1 <sup>er</sup> M4/M5 Homme et Dame	1 <sup>er</sup> Seniors/M1 Homme et Dame
1 <sup>er</sup> M6 et + Homme et Dame	1 <sup>er</sup> M2/M3 Homme et Dame
	1 <sup>er</sup> M4/M5 Homme et Dame
	1 <sup>er</sup> M6 et + Homme et Dame

Seront récompensés sur les courses jeunes :

*Récompenses par catégorie (non cumulables avec les récompenses du scratch)*

	1.5km – U11	3km – U13	5km – U15	10km – U16
1ere Fille	X	X	X	X
2 <sup>eme</sup> Fille	X	X	X	X
3 <sup>eme</sup> Fille	X	X	X	X
1 <sup>er</sup> Garçon	X	X	X	X
2 <sup>eme</sup> Garçon	X	X	X	X
3 <sup>eme</sup> Garçon	X	X	X	X

## ZONE RESERVE NATURELLE REGIONALE (RNR)

Durant l'épreuve vous allez pénétrer dans une zone Réserve Naturelle Régionale, la RNR de la tourbière des Saisies.

Depuis 1989, la zone est classée en arrêté préfectoral de protection de biotope. L'objectif de ce classement est de protéger le milieu de vie (le biotope) des espèces à enjeux, notamment les espèces fauniques et floristiques dans le cadre de la tourbière. Dans cette zone, la pratique du ski de fond est autorisée uniquement sur les pistes damées. En effet, les animaux s'habituent aux passages réguliers des skieurs sur les pistes, tandis que le ski hors-piste est imprévisible pour eux et ils le considèrent donc comme un danger.

Particulièrement dans cette zone protégée, nous vous demandons :

- De respecter strictement l'itinéraire de la course, cette mesure est également valable pour les spectateurs.
- Le hors-piste est donc interdit.
- De ne pas jeter vos déchets, comme sur l'ensemble du parcours. Gardez vos papiers avec vous, des poubelles seront disponibles sur l'aire d'arrivée ou au niveau des ravitaillements.
- De ne pas troubler la faune vivant à proximité des pistes que vous empruntez.

Toute participant ne respectant pas ses règles de bonne conduite sera immédiatement exclu de la course.

Pour plus d'informations, un garde de la réserve naturelle sera présent sur l'événement pour vous renseigner sur la protection de cette zone.

## CONTROLE / DISQUALIFICATIONS

---

Il est obligatoire pour les coureurs de se soumettre aux différents contrôles et de respecter le règlement FFS sous peine de disqualification.

Le parcours doit être parcouru à ski en intégralité.

**Pour rappel, le fart fluoré est interdit de toutes compétitions FFS. Un contrôle pourra être effectué au départ et à l'arrivée. Tout contrôle se révélant positif entraînera une disqualification immédiate de la compétition.**

## SECOURS

---

Les opérations de secours nécessaires seront organisées par le service des pistes de la Régie des Remontées Mécaniques des Saisies. 04 79 38 93 84

## **ASSURANCE**

---

Responsabilité Civile : les organisateurs ont souscrit un contrat couvrant leur responsabilité civile pour les dommages corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers. Les licenciés FFS bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur fédération. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Dommages et responsabilité matérielle : ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol.

## **ANNULATION DE L'ÉPREUVE**

---

Annulation de la compétition : la décision d'annulation pourra être prise jusqu'au dimanche 29 mars 2026 en cas de force majeure (neige abondante, vent fort ...) pour des questions de sécurité des participants. Celle-ci sera publiée sur le site [www.lessaisies.com](http://www.lessaisies.com) et communiquée via les réseaux sociaux ainsi qu'au travers d'une newsletter dédiée. Dans cette éventualité, les organisateurs se réservent le droit de conserver 5€ par dossier d'inscription. Aucune démarche n'est à effectuer, le remboursement sera effectué en fin de saison.

### Annulation d'inscription par le participant :

Le coureur a la possibilité de demander un remboursement en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif (médical ou décès familial), avant la date de clôture des inscriptions. Sans justificatif valable aucun remboursement ne sera effectué.

Si la demande est faite après le dimanche 29 mars, aucun remboursement ne sera accepté également.

Cette demande est à adresser par email à [evenement@lessaisies.com](mailto:evenement@lessaisies.com)

## **DROIT A L'IMAGE**

---

Chaque participant autorise expressément les organisateurs de l'Etoile des Saisies, ainsi que ses ayants droits tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à l'épreuve.

Informatique et Libertés : Conformément à la législation en vigueur, le participant dispose du droit d'accès, de rectification ou d'opposition sur les données informatisées personnelles le concernant. Celles-ci pourront être utilisées, cédées, louées ou échangées notamment pour les opérations d'informations commerciales, les résultats, et la presse.

**Le paiement de l'inscription vaut approbation du présent règlement.**

L'organisateur ne pourra être tenu comme responsable en cas de vol ou de détérioration de matériel.